

président, je déclare catégoriquement qu'il y a lieu d'établir un comité qui étudierait tous les éléments de cette entreprise et verrait à ce qu'elle soit exécutée en fonction des intérêts supérieurs de tout le Canada et non seulement de ceux d'une partie du pays. Je continuerai de protester contre ce projet. Cet après-midi le ministre a laissé entendre bien clairement qu'on ne songe pas à la région au delà de Montréal. Il est temps que les députés des circonscriptions à l'est de Montréal se prononcent catégoriquement sur les questions de cette nature; autrement, ce sera la ruine des régions qu'ils représentent.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je suis certain que l'honorable député ne voudrait pas du tout m'attribuer des paroles qui ne figurent pas au compte rendu, et que je n'ai certes pas prononcées au cours de mes premières observations sur ce crédit. Tout d'abord, la discussion porte sur un crédit qui ne se rattache aucunement à la canalisation du Saint-Laurent. Il s'agit d'un montant de \$10,000 affecté à des levés et études. Lorsque la Chambre aura à étudier la question de la canalisation du Saint-Laurent, il sera temps de décider s'il y a lieu d'instituer un comité qui étudiera les aspects économiques, techniques et autres du projet. L'honorable député a bien tort de penser que Montréal est le seul objet de mes pensées. S'il pense que je fais écho ici aux opinions des fonctionnaires du ministère des Transports, il se trompe également. J'ai entendu parler de cette question depuis mon enfance, et il y a des années que je la discute. Les opinions des fonctionnaires du ministère des Transports n'ont aucunement influé sur ce que je pense de cette entreprise. L'honorable député l'a discutée d'un point de vue, c'est-à-dire du point de vue de la navigation.

Mais, ce n'est là qu'une faible partie des avantages qui découleraient de l'entreprise. Plusieurs des avantages et peut-être les plus grands,—bien que je ne l'affirme pas,—découleraient de la production d'énergie. Les membres du Parlement tiennent certainement à ce qu'on harnache toute l'énergie disponible à cause des grands avantages qu'en retireront non seulement ceux qui demeurent dans la région de production, mais la nation tout entière.

Je crois que le député en est resté aux idées d'il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Elles ont bien changé, depuis. Je suis d'avis qu'il nous faut mettre en valeur toute l'énergie hydroélectrique et tous les moyens de navigation qui s'offrent à nous dans toutes les parties du pays. Contrairement à ce que pense le député, je ne crois pas que cet aménagement soit préjudiciable aux provin-

ces Maritimes. En effet, il invoque les mêmes arguments que ceux qu'on avait employés, il y a plusieurs années, contre le creusage de canaux d'un tirant d'eau de 14 pieds sur le Saint-Laurent. Les chemins de fer s'opposaient alors énergiquement à l'aménagement de ces canaux, prétendant qu'ils leur enlèveraient le transport de marchandises. A vrai dire les chemins de fer en ont bénéficié, si bien qu'aujourd'hui le National-Canadien comme le Pacifique-Canadien sont d'avis que ce projet profiterait incontestablement à tout le pays.

M. Gillis: J'ai une question à poser au ministre. Peut-il m'indiquer brièvement quels avantages la canalisation du Saint-Laurent vaudra aux provinces Maritimes en ce qui a trait à la fourniture d'énergie ou au progrès d'une région quelconque?

L'hon. M. Chevrier: Le député prétend que nous ne devons pas donner suite à ces travaux dans le Canada central parce qu'ils nuiront aux provinces Maritimes. Or je n'admets pas qu'elles en souffriraient. Si l'honorable représentant en est convaincu, à lui de le prouver.

M. Gillis: Le ministre n'a réfuté aucune de mes assertions.

M. Sinclair: L'entreprise sera avantageuse à l'ensemble du pays.

M. Nowlan: Sans souscrire tout à fait au dire de l'honorable député de Cap-Breton-Sud lorsqu'il prétend qu'on cesse de réfléchir à Montréal, je crois, comme lui, que la canalisation du Saint-Laurent, à titre d'entreprise mixte intéressant l'énergie et la navigation, nuirait beaucoup aux provinces Maritimes. Lorsqu'il exprime cette opinion, l'honorable député de Cap-Breton-Sud ne tient pas le langage d'il y a vingt-cinq ans, mais bien celui qui s'impose aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'opinion que partagent, je crois, sans distinction de parti, tous les habitants des provinces Maritimes. Le problème a un double aspect. Le ministre a insisté sur la nécessité de produire de l'énergie. Personne, je crois, ne trouve à redire à cette idée. Le gigantisme industriel des provinces centrales en sera sans doute encore accru et se développera de plus en plus, peut-être au détriment des autres régions du Canada. Nous ne pouvons cependant pas nous élever là-contre. S'il est dans la nature des choses que la puissance industrielle soit centralisée ici à cause de la mise en valeur de l'énergie, très bien. La situation cependant n'est pas claire, car, en dépit de la déclaration du ministre et de son insistance à parler de l'énergie, il conviendra sans doute que toutes les études qui ont été faites et